

COMITE DE COORDINATION POUR LE DEVELOPPEMENT  
ET LA PROMOTION DE L'ARTISANAT AFRICAIN

COORDINATION COMMITTEE FOR DEVELOPMENT AND  
PROMOTION OF AFRICAN HANDICRAFTS



## **DECLARATION FINALE DE LA 9<sup>ème</sup> CONFERENCE DES MINISTRES DU CODEPA**

**THEME : LES POLITIQUES NATIONALES, REGIONALES ET  
CONTINENTALES DE DEVELOPPEMENT ET DE PROMOTION  
DE L'ARTISANAT DANS LES ETATS MEMBRES DU CODEPA  
(2010 – 2015) : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES**

**Bulawayo, le 23 Juin 2017**

**Nous**, Ministres en charge de l'Artisanat des Etats membres du Comité de Coordination pour le Développement et la Promotion de l'Artisanat Africain (CODEPA), réunis en Session Ordinaire le 23 Juin 2017 à Bulawayo, République du ZIMBABWE, sous le thème : *« LES POLITIQUES NATIONALES, REGIONALES ET CONTINENTALES DE DEVELOPPEMENT ET DE PROMOTION DE L'ARTISANAT DANS LES ETATS MEMBRES : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES »* ;

**Exprimant** notre plus profonde gratitude à son Excellence Monsieur Robert MUGABE, Président de la République du ZIMBABWE, pour avoir accepté d'abriter cette Session Ordinaire, témoignant ainsi de sa foi dans l'intégration africaine, de son engagement et de celui du Gouvernement Zimbabwéen, en faveur de l'Artisanat et de sa conviction que le secteur de l'Artisanat est porteur d'espoir pour nos économies ;

**Rappelant** la Déclaration Finale de la 8<sup>ème</sup> Conférence des Ministres tenue le 10 juin 2016 à Abidjan en République de CÔTE D'IVOIRE, par laquelle les participants ont exprimé leurs souhaits de voir les Gouvernements des Etats membres et les Communautés Economiques Régionales manifester leur ferme volonté d'accorder un intérêt particulier au secteur de l'Artisanat qui est au cœur des économies de nos pays et qui constitue un des leviers de la lutte contre la pauvreté ;

**Conscients** de l'importante contribution de l'artisanat dans la formation du Produit Intérieur Brut de tous les pays africains et du vecteur qu'il représente pour la perpétuation des valeurs culturelles inestimables ;

**Convaincus** que le CODEPA constitue la plateforme continentale de développement et de promotion de l'Artisanat Africain, et le cadre approprié de concertation de réflexions et d'actions pour garantir un meilleur devenir de l'Artisanat en Afrique ;

**Notant** avec satisfaction les résultats engrangés par Monsieur Souleymane DIARRASSOUBA, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises de la République de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la Conférence des Ministres dans l'exécution de son mandat, notamment, les avancées notables dans le processus de partenariat avec l'Union Africaine, en vue de la prise en compte de l'Artisanat dans les programmes prioritaires de développement économique en Afrique ;







**Préoccupés** par le faible taux de mobilisation des ressources internes constituées essentiellement des contributions statutaires de nos Etats, réduisant ainsi la marge d'exécution des projets et programmes adoptés lors de nos différentes Sessions ;

**Considérant** les Statuts et Règlement Intérieur du CODEPA, en particulier en ses Articles 6, 7, 10, 11 et 15 relatifs aux Objectifs et Missions, à la composition et au fonctionnement de ses Organes, et aux Droits et Obligations des Etats membres ;

## 1 – PRENONS l'engagement de :

- 1.1. **Poursuivre** le dialogue entre les différents Etats membres du CODEPA afin que l'Artisanat soit un important facteur de croissance économique, de valorisation du patrimoine culturel, et un élément essentiel de réduction de la pauvreté au niveau de chaque pays, de chaque région et de l'ensemble du Continent ;
- 1.2. **Prendre** les mesures appropriées pour la mise en œuvre :
  - 1.2.1. De nouvelles dynamiques de développement et de promotion de l'Artisanat aussi bien au plan national, sous-régional que continental ;
  - 1.2.2. Du programme prioritaire (2018-2020) sur les mécanismes appropriés d'appui à la qualification professionnelle, la création d'un système d'information sur l'Artisanat et l'extension de la sécurité et de la protection sociales aux Artisans et à leurs familles ;
- 1.3. **Continuer** de collaborer avec l'Union Africaine dans le cadre de l'extension de la protection sociale et de la sécurité sociale aux artisans et à leurs familles ;
- 1.4. **Encourager** les Communautés Economiques Régionales à se doter d'un programme communautaire de l'Artisanat, et à travailler de concert avec le CODEPA pour une harmonisation des politiques de développement et de promotion de l'Artisanat dans chaque région en cohérence et en adéquation avec les politiques de développement socio-économique des Etats ;
- 1.5. **Consentir** des efforts pour se mettre à jour de nos contributions au regard des objectifs que nous avons assignés au CODEPA, à travers ce regroupement ;

## 2. DEMANDONS à la Commission de l'Union Africaine de :

- 2.1. **Prendre** en compte les délibérations issues de la 2<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Comité Technique Spécialisé sur le Développement Social, le Travail et l'Emploi tenue à Alger, du 24 au 28 Avril 2017, notamment celle portant intégration de l'Artisanat dans ses politiques de développement social et économique avec la création en son sein d'une structure spécifique chargée du développement et de la promotion de l'Artisanat Africain;
  - 2.2. **De poursuivre** les démarches en vue de mobiliser les ressources humaines et financières pour mener l'étude sur l'extension de la protection sociale et de la sécurité sociale aux Artisans et à leurs familles. A cet égard, un Comité Technique présidé par la Commission de l'Union Africaine est mis en place pour coordonner les activités entrant dans ce cadre.
  3. **SALUONS** l'engagement pris par la République Sud-Africaine de participer à cette dynamique continentale, en décidant ce jour 23 juin 2017 d'adhérer au CODEPA.
  4. **PRENONS ACTE** des démarches en cours dans les pays suivants en vue de leur adhésion au CODEPA :
    - La République de la Gambie ;
    - La République Fédérale du Nigéria ;
    - La République du Soudan ;
    - La République de la Zambie.
  5. **INVITONS** les autres Etats membres de l'Union Africaine non membres du CODEPA à participer également à cette dynamique afin que le CODEPA devienne effectivement une Organisation Panafricaine de développement et de promotion de l'Artisanat en Afrique.
- DONNONS MANDAT** aux Organes du CODEPA pour mener une campagne de sensibilisation dans les différentes régions d'Afrique, à cet effet ;
6. **DEMANDONS** à la Banque Africaine de Développement (BAD), aux Institutions financières sous-régionales et régionales d'apporter leurs appuis financiers pour l'exécution du programme prioritaire du CODEPA, dont les axes principaux sont :
    - La création d'un système d'information sur l'Artisanat Africain ;





- L'étude sur l'extension de la protection et de la sécurité sociales aux Artisans et à leurs familles ;
  - L'extension du programme d'appui aux Petites Entreprises Artisanales de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (PAPEA/UEMOA) aux autres régions ;
  - L'appui institutionnel au CODEPA.
7. **DESIGNONS** à l'unanimité, en qualité de Président en exercice de la Conférence des Ministres du CODEPA, l'Honorable Sithembiso G.G. NYONI, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et du Développement Coopératif, pour un mandat d'un (01) an.
8. **DESIGNONS**, dans les mêmes conditions et termes, en qualité de :
- 1<sup>er</sup> Vice-Présidente, la République Centrafricaine
  - 
  - 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, la République d'Afrique du Sud,
  - Déléguée Régionale Afrique Australe, la République du Zimbabwe,
  - Déléguée Régionale Afrique Centrale, la République du Burundi,
  - Déléguée Régionale Afrique du Nord, la République Islamique de Mauritanie,
  - Déléguée Régionale Afrique de l'Ouest, la République du Mali.
9. **DECIDONS**, de tenir à Bangui, en République Centrafricaine, la prochaine Conférence dont la date et l'Ordre du Jour seront fixés et communiqués selon les usages.
10. **NOUS** nous félicitons de l'atmosphère sereine et cordiale dans laquelle s'est déroulée la Conférence.

Fait à Bulawayo, le 23 juin 2017

La Conférence



Honorable SITHEMBISO G.G. NYONI

